

## ANNEXE

## CANADA

## ANNEXE 302.2 DE L'ALÉNA

## LISTE TARIFAIRE DU CANADA

## NOTE EXPLICATIVE

Les dispositions de l'annexe ci-jointe sont conformes aux *Tarifs des douanes* du Canada de 2001.

L'annexe énumère les numéros tarifaires (à huit chiffres) pour lesquels l'élimination accélérée des droits de douanes s'appliquera à toutes les marchandises de la ligne tarifaire. Les marchandises originaires du territoire du Mexique visées par les numéros tarifaires mentionnés dans l'annexe seront admises en franchise de droits de douane canadiens à partir du 1er janvier 2002.